

COMITÉ DES PARTIES PRENANTES DU PROJET DE MINE DE GRAPHITE DE NOUVEAU MONDE GRAPHITE

OBJECTIF, RÔLE, MANDAT, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

Nouveau Monde Graphite souhaite mettre en place un comité des parties prenantes afin de l'assister dans le développement du projet de la mine de graphite de Nouveau Monde Graphite à Saint-Michel-des-Saints, notamment en ce qui concerne le respect du milieu d'accueil, les impacts environnementaux et les retombées économiques régionales. Ce comité devrait également permettre d'établir une communication ouverte entre les principales parties prenantes du projet et l'équipe de Nouveau Monde Graphite.

Objectif du comité :

Favoriser l'implication de la communauté locale dans l'ensemble du projet de mine de graphite.

Rôle du comité:

- Assister le développement du projet de la mine de graphite de NMG en Haute-Matawinie, notamment en ce qui concerne:
 - le respect du milieu d'accueil
 - les impacts environnementaux
 - les retombées économiques régionales.
- Faciliter la mise en place d'une communication ouverte entre les principales parties prenantes du projet et l'équipe de Nouveau Monde Graphite.

Mandat

- Favoriser le partage des savoir-faire locaux et des connaissances scientifiques entre le milieu local, NMG et les experts indépendants et anticiper les enjeux;
- Prendre acte des différentes propositions, analyses et études présentées par NMG au cours des rencontres du comité et formuler des recommandations à l'égard de celles-ci;
- Valider le choix des activités et des processus mis en place par NMG afin de favoriser les retombées et de minimiser les impacts tant au niveau social qu'environnemental;
- Veiller au respect des engagements environnementaux, sociaux et économiques de NMG;
- Favoriser le respect et l'insertion du projet de NMG dans la vision de développement régional;
- Optimiser les retombées positives du projet pour la communauté locale;
- Servir de lieux de rencontres et d'échanges pour favoriser la concertation entre les intervenants locaux et NMG.

Fonctionnement

Fréquence et horaire des rencontres

Le comité d'accompagnement se rencontre environ 5 à 6 rencontres par année, ou au besoin.
Les rencontres auront lieu normalement le jeudi soir à 18h 30.

Frais de déplacement et jetons de présence

NMG rembourse les frais de déplacement (0,54 \$ le km) pour les membres qui le souhaitent avec présentation d'une pièce justificative.
NMG distribuera des jetons de présence de 75 \$ pour les membres citoyens et d'organismes à but non lucratif qui assistent aux rencontres.

Quorum et prise de décision

Les décisions seront prises à la majorité des voix présentes.
Le quorum est fixé à 50 % des membres + 1, soit 8 membres.

Animation, secrétariat et comptes-rendus

NMG anime la rencontre et assure la prise de notes.
Les comptes-rendus des rencontres sont rédigés par NMG dans les 8 jours ouvrables suivant la rencontre. Ils seront à la suite soumis aux membres du comité qui aura 3 jours pour transmettre ses commentaires et suggestions.
À la suite, NMG publiera, dans les jours suivants, le compte-rendu sur le site internet de NMG.

Recommandations du comité

Les recommandations du comité d'accompagnement seront inscrites au compte-rendu de la rencontre. Advenant que les membres du comité souhaitent obtenir une période de réflexion ou encore modifier la recommandation inscrite au compte-rendu, ils auront une période limitée, pouvant être aussi courte que 7 jours, pour communiquer cette modification par courriel à NMG.
NMG informera les membres du comité des délais accordés lorsque cela s'avère nécessaire.
À la demande du comité, NMG mettra en place des mécanismes pour soutenir le comité dans la prise de décision.

Confidentialité

Considérant qu'ils recevront des informations privilégiées et que NMG est soumis à certaines règles, notamment celles qui régulent les marchés financiers, les membres du comité d'accompagnement s'engagent à respecter la confidentialité des informations qui leur seront transmises.
Une entente de confidentialité sera signée par chacun des membres, lorsque cela s'avèrera nécessaire.

Composition

- Le comité comprend 1 membre de l'équipe de Nouveau Monde Graphite, ainsi que 14 représentants de la communauté selon les modalités suivantes :
 - Représentant de la MRC de Matawinie
 - Représentant du conseil de la Nation Atikamekw de Manawan
 - Représentant de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints
 - Représentant de la municipalité de Saint-Zénon
 - Représentant de la Chambre de commerce de la Haute-Matawinie
 - Représentant du domaine récréotouristique
 - Représentant d'un organisme environnemental
 - Représentant du secteur de la santé publique
 - 2 Représentants d'un groupe d'intérêts en lien avec le projet (COPH)
 - 4 citoyens (2 citoyens de Saint-Michel-des-Saints, 1 de Saint-Zénon, 1 de Manawan)

Composition du comité d'accompagnement	
Nom	Qualité
Frédéric Gauthier	Nouveau Monde Graphite
Pierre Boucher	Conseil de la Nation Atikamekw de Manawan
Catherine Haulard	Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Julie Martin	Municipalité de Saint-Zénon
France Chapdelaine	Chambre de commerce de la Haute-Matawinie
Jérôme Cyr et/ou Édith Gravel	MRC de Matawinie
Carl Lacouvé	Domaine récréotouristique
Vicky Violette	Organisme environnemental (CRE-Lanaudière)
À déterminer	Groupe d'intérêts en lien avec le projet (COPH)
À déterminer	Groupe d'intérêts en lien avec le projet (COPH)
À déterminer	Secteur de la santé publique
Céline Racine	Citoyen 1- Saint-Michel-des-Saints
À déterminer	Citoyen 2- Saint-Michel-des-Saints
Pierre Allard	Citoyen 3- Saint-Zénon
À déterminer	Citoyen 4- Manawan

- La composition du comité peut évoluer selon les étapes du projet et en fonction de la nature des enjeux.
- Idéalement, les membres sont indépendants c'est-à-dire qu'ils n'ont pas, de manière directe ou indirecte, des relations ou des intérêts de nature financière ou commerciale avec Nouveau Monde Graphite.
- Les membres sont sur le comité pour toute la durée de la conception du projet, c'est-à-dire jusqu'à la mise en opération du projet prévue en 2020.
- Les représentants des organisations peuvent changer advenant un roulement de personnel.
- Selon les discussions et les enjeux, des personnes-ressources peuvent être ajoutées et des sous-comités pourraient être formés.